C/2025/1846

21.3.2025

COMMUNICATION AU TITRE DE L'ACTE DE GENÈVE DE L'ARRANGEMENT DE LISBONNE

Publication de l'enregistrement au registre international des appellations d'origine et des indications géographiques de «Vaj Ulliri Valmi Elbasan», conformément à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/1753 ([1])

(C/2025/1846)

Le 7 mars 2025, conformément à l'article 6, paragraphe 4, de l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne ([2]), le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a notifié à l'Union européenne l'inscription suivante au registre international:

Dénomination: «Vaj Ulliri Valmi Elbasan»

Type de produit: huile d'olive

Pays d'origine: Albanie

La présente publication confère le droit de s'opposer à la protection de la dénomination sur le territoire de l'Union européenne, conformément à l'article 6 du règlement (UE) 2019/1753 et pour les motifs qui y sont énoncés. Une opposition peut être formée auprès de la Commission, dans un délai de quatre mois civils à compter de ce jour, à l'adresse suivante:

AGRI-GEOGRAPHICAL-INDICATIONS@ec.europa.eu

Cette notification peut être consultée dans le registre international tenu par l'OMPI à l'adresse suivante:

Vaj Ulliri Valmi Elbasan _WIPO_database

([1]) Règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, (JO L 271 du 24.10.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/1753/oj).

([2]) Acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (JO L 271 du 24.10.2019, p. 15, ELI: http://data.europa.eu/eli/agree_internation/2019/1754/oj).